



SDEC ENERGIE
Eclairage et Signalisation

MARCHÉ PUBLIC
DE FOURNITURES

FOURNITURE ET POSE DE
LUMINAIRES DANS UNE
ENCEINTE SPORTIVE
COUVERTE 2021 (GYMNASE
ET DOJO POUR LA COMMUNE
DE POTIGNY)

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2021-ESSC0014

Date limite de remise des plis

14 / 06 / 2021 à 12 :00 heures

1. OBJET DU CONTRAT

■ **Acheteur :**

SDEC ENERGIE

Représentant : Mme. Catherine GOURNEY-LECONTE PRESIDENTE

Adresse : SDEC ENERGIE

ESPLANADE BRILLAUD DE LAUJARDIERE

CS 7 5046

14077 CAEN CEDEX 5

Téléphone : 0231066161

Site internet : www.sdec-energie.fr

Présentation du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) :

Le SDEC ENERGIE est un syndicat mixte fermé régi par les articles L 5711-1, L 5711-2 et L 5711-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et ses statuts approuvés par l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2016.

Réunissant les communes et intercommunalités du département du Calvados, le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados est un acteur public majeur des enjeux énergétiques du département.

Le SDEC ENERGIE agit pour la transition énergétique en accompagnant les collectivités locales :

- depuis la production d'énergie : *construction de réseaux de chaleur à partir de bois énergie, de méthanisation, développement de centrales photovoltaïques solaires,*
- en passant par la distribution : *organisation des services publics de l'électricité et du gaz, renforcement, effacement et construction des réseaux publics d'électricité....,*
- jusqu'à l'utilisation : *éclairage économique et intelligent, Smart Grids, infrastructures de recharge pour véhicules à faible émission de CO2 (électriques, hybrides, hydrogène rechargeables, Bio GNV ...).*

Développeur de projets, porteur des valeurs du service public, le SDEC ENERGIE revendique son statut d'aménageur responsable, privilégiant la synergie des territoires ruraux et urbains, attaché à une qualité de service similaire en tout point du département.

454 collectivités sont adhérentes à l'éclairage public pour 98 000 points lumineux.

Son objectif : œuvrer pour un aménagement énergétique du territoire, équilibré et cohérent, qui favorise la transition énergétique tout en préservant l'intérêt de ses adhérents et de chaque habitant du Calvados.

La personne en charge du dossier est : Mme Léa QUENOUAULT RESPONSABLE ACHATS-MARCHES PUBLICS

ESPLANADE BRILLAUD DE LAUJARDIERE

CS 7 5046

14077 CAEN CEDEX 5

Téléphone : 0231066189

Courriel : marches@sdec-energie.fr

■ **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : FOURNITURE ET POSE DE LUMINAIRES DANS UNE ENCEINTE SPORTIVE COUVERTE (GYMNASE ET DOJO POUR LA COMMUNE DE POTIGNY)

Les bâtiments (Gymnase Zénon RUDA et Dojo) sont situés *place Nicolas Copernic* dans le même bâtiment.

Le marché concerne la fourniture et pose de luminaires LED pour éclairer l'aire de jeu du gymnase et l'aire du dojo.

Pour l'aire de jeu du gymnase, deux scénarios d'éclairage sont à mettre en œuvre :

- 500 lux pour les compétitions et 0.7 d'uniformité afin d'atteindre les niveaux requis pour la compétition régionale et départementale de handball,
- 250 lux pour les entraînements et 0.7 d'uniformité

Pour l'aire du dojo, deux scénarios d'éclairage sont à mettre en œuvre :

- 500 lux et 0.5 d'uniformité sans compétitions,
- 250 lux et 0.5 d'uniformité sans compétitions

Les quantités de projecteurs estimatives, non contractuelles, sont de 16 unités pour le gymnase et de 10 unités pour le dojo.

Le câblage est également à remplacer et les disjoncteurs de départs situés dans le TGBT sont également à remplacer.

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est la suivante :

Code CPV	Libellé CPV
31000000-6	Machines, appareils, équipements et consommables électriques, éclairage

■ **Allotissement :**

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : Impossible d'identifier des prestations distinctes.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Marché passé sans publicité ni mise en concurrence (Article R2122-8 Inférieur au seuil de mise en concurrence - Code de la commande publique).

■ **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution. Le candidat ne peut pas répondre en tant que titulaire et cotraitant d'un ou plusieurs groupements.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : www.uamc14.org/sieecalvados.

■ **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de la consultation (RC)
- Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Acte d'engagement (AE) et ses deux annexes : Annexe 1 relative au détail des caractéristiques du luminaire proposé pour le gymnase, Annexe 2 relative au détail des caractéristiques du luminaire proposé pour le dojo
- Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- Attestation de visite des lieux

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : www.uamc14.org/sieecalvados.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

SDEC ENERGIE
ESPLANADE BRILLAUD DE LAUJARDIERE
CS 7 5046
14077 CAEN CEDEX 5
Contact : Mme Léa QUENOULT RESPONSABLE ACHATS-MARCHES PUBLICS
Téléphone : 0231066189

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

■ **Contenu des plis :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Certificats	Les certificats, attestations, courriers ou autres documents justifiant de la fiabilité des matériels proposés par des organismes officiels et indépendants et/ou des collectivités territoriales (syndicats intercommunaux exploitant de l'éclairage public, villes ...)
DC1 : Lettre de candidature	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
DC2 : Déclaration du candidat	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Groupements d'entreprises	En cas de groupement d'entreprises, tous les documents "candidature" sont à produire (à l'exception du DC1), pour chaque opérateur économique sur lequel le candidat s'appuie pour présenter sa candidature
Liste livraisons ou services	Une liste des prestations similaires à ce marché effectuées au cours des trois dernières années
Présentation de l'entreprise	Une présentation succincte de l'entreprise (2 pages maximum ; pour rappel une feuille est composée de 2 pages) précisant notamment son activité, ses principales caractéristiques et la localisation de l'agence en charge du marché

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement (AE)	Acte d'engagement
Annexes éventuelles aux documents	<ul style="list-style-type: none"> - Annexe 1 relative au détail des caractéristiques du luminaire proposé pour le gymnase, - Annexe 2 relative au détail des caractéristiques du luminaire proposé pour le dojo
Attestation de visite des lieux	Attestation de visite des lieux
Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)	Décomposition du prix global et forfaitaire
Échantillon(s)	Échantillon du modèle de luminaire proposé, équipé de LED (2 échantillons si luminaire différent entre le gymnase et le dojo)
Mémoire technique	Mémoire technique

Les éventuelles erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont rectifiées par l'acheteur et le montant rectifié est pris en compte pour l'analyse des offres.

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Attestation d'assurance	Attestation d'assurance en cours de validité, avec garanties en rapport avec l'importance des prestations
Attestation sur l'honneur - salariés de nationalité étrangère	Attestation rédigée de la manière suivante : " Je soussigné(e) XXX, représentant(e) habilité(e) de la société XXX, atteste sur l'honneur que : "Je n'ai pas l'intention de faire appel pour l'exécution du marché public à des salariés de nationalité étrangère." OU "J'ai l'intention d'employer des salariés de nationalité étrangère et je certifie que ces salariés seront autorisés à exercer une activité professionnelle en France." " (joindre une liste nominative des salariés étrangers)
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Justificatif d'immatriculation	Kbis, carte d'identification ...
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
RIB	Relevé d'identité bancaire (RIB)

■ **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

Une visite sur site est **obligatoire**. L'offre d'un soumissionnaire qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

La visite aura lieu le **mardi 1er juin 2021 à 14 : 30 heures** ou le **mardi 8 juin 2021 à 14 : 30 heures** sur site. L'inscription à cette visite doit se faire au 02 31 06 61 65 avant le 28 mai 2021 à 16 :00 heures.

■ **Echantillons :**

A l'appui de leur offre, les candidats remettent **obligatoirement** des échantillons dans les conditions suivantes :

Le soumissionnaire fournira un échantillon du ou des modèle(s) de luminaire(s) proposé(s), équipé(s) de LED (2 échantillons si luminaire différent entre le gymnase et le dojo).

Si le candidat propose un seul et même luminaire pour le Gymnase et le Dojo, il doit indiquer sur l'échantillon que ce dernier vaut pour les 2 salles de sport.

L'adresse de livraison est la suivante : SDEC ENERGIE, ESPLANADE BRILLAUD DE LAUJARDIERE, CS 7 5046, 14077 CAEN CEDEX 5.

Cet (ces) échantillon(s) doit (doivent) être remis avant les dates et heure limites indiquées en page de garde.

L(les) échantillon(s) devra (devront) être récupéré(s) gracieusement par chaque soumissionnaire, dans le délai d'un mois à compter de l'information du résultat de la consultation.

4. JUGEMENTS DES OFFRES

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Prix (60 %)	<p>La note "prix" sera évaluée à partir des prix indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) selon la méthode de calcul suivante :</p> <p>Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante ou Montant du prix objectif / Montant de l'offre à noter) * Base de notation</p> <p>Le maximum des points sera attribué soit à l'offre la moins-disante si elle est inférieure au prix objectif ; soit au prix objectif si elle est supérieure à celui-ci.</p> <p>Le montant de l'offre moins disante correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues). Le montant du prix objectif correspond à un prix défini, jugé approprié pour ce type de prestation. Le montant de l'offre à noter correspond au prix de l'offre du candidat à évaluer. La base de notation correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus.</p>
2. Valeur technique (40 %)	<p>Le critère "valeur technique" sera apprécié au vu de :</p> <p>1 / Un mémoire technique de 20 pages maximum (recto verso) précisant par chapitre :</p> <p>A- La présentation synthétique de la société fabricant les matériels proposés (organisation générale, bureau d'études, SAV...). Si le soumissionnaire représente un fabricant, il complétera sa présentation par celle de sa propre structure ;</p> <p>B- Une présentation des matériels proposés (sans reprendre les caractéristiques techniques de l'annexe de l'acte d'engagement) ;</p> <p>C- L'étude photométrique du gymnase selon la norme NF 12 193 (105 points de dimensionnement) d'une part, et selon la réglementation de la Fédération Française de Handball (14 points de dimensionnement) d'autre part : soit en tout 2 études photométriques qui prendront en compte un facteur de maintenance de 0,9 (les études devront afficher au minimum : l'éclairage moyen, le niveau d'uniformité). <i>Si l'une des valeurs (éclairage moyen ou uniformité) n'est pas atteinte, l'offre sera jugée irrégulière ;</i></p> <p>D- L'étude photométrique du dojo avec une grille de 11 x 11 points qui prendra en compte un facteur de maintenance de 0,9 (l'étude devra afficher au minimum : l'éclairage moyen, le niveau d'uniformité). <i>Si l'une des valeurs (éclairage moyen ou uniformité) n'est pas atteinte, l'offre sera jugée irrégulière ;</i></p> <p>E- La description du système de gestion dont les caractéristiques sont détaillées au CCTP ;</p> <p>F- La description de la technique de pose (type de nacelle utilisée, protection des sols du gymnase mise en œuvre pour le passage de la nacelle, protection des abords du projecteur mise en œuvre lors des opérations de perçage et de meulage, nombre de personnels nécessaires, moyen de fixation à la structure (cerclage, perçage...), qualification du personnel) ;</p> <p>G- La description du processus de recyclage pour les appareils existants à déposer ;</p> <p>H- Le nombre de jours nécessaires pour la réalisation de ce marché (sachant que la prestation doit être réalisée selon le calendrier spécifié dans le CCAP) ;</p> <p>I- La description des modalités d'intervention du service après-vente après la période de garantie (lieu, délai, prêt d'appareil...)</p> <p>2 / L'annexe 1 et 2 complétées et relatives aux détails des caractéristiques des matériels proposés</p>

Critère	Complément
	3 / L'échantillon identique au luminaire proposé (2 échantillons si luminaire différent entre le gymnase et le dojo)

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli (y compris le (les)échantillon(s)) est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

■ Renseignements administratifs :

Les demandes de renseignements administratifs ou juridiques doivent être envoyées sur le profil d'acheteur. En cas d'empêchement, il convient de s'adresser à :

Mme Léa QUENOUAULT
 ESPLANADE BRILLAUD DE LAUJARDIERE
 CS 7 5046
 14077 CAEN CEDEX 5
 Téléphone : 0231066189
 Courriel : marches@sdec-energie.fr

■ Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal Administratif de Caen
 3 rue Arthur Leduc
 Caen
 14050
 Téléphone : 0231707272
 Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr
 Site internet : caen.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : M Yann LEBOUTEILLER (dpo@sdec-energie.fr) ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Réutilisation des données : L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.